

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher IS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigifcentrum / Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1	H314
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 3	H301

Voie d'exposition: dermale

Voie d'exposition: par inhalation

Voie d'exposition: orale

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301+H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ***	cumenesulphonic acid; fluorure d'hydrogène; fluorure d'ammonium; bifluorure d'ammonium
--------------	--

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Composants dangereux ***

acide citrique

No. CAS	77-92-9			
No. EINECS	201-069-1			
Numéro d'enregistrement	01-2119457026-42			
Concentration	>= 10	<	25	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Eye Irrit. 2		H319	
	STOT SE 3		H335	

bifluorure d'ammonium

No. CAS	1341-49-7			
No. EINECS	215-676-4			
Numéro d'enregistrement	01-2119489180-38			
Concentration	>= 10	<	25	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 3		H301	
	Skin Corr. 1B		H314	

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 0,1 < 1 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 1 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,1 < 1 %

cumenesulphonic acid

No. CAS 16066-35-6
No. EINECS 240-210-1
Numéro 01-2119538809-24

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C	H314
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315	>= 1 <= 20 %
Eye Dam. 1	H318	>= 1 <= 20 %

agents de surface non ioniques

No. CAS 68439-51-0

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3	H412
-------------------	------

fluorure d'hydrogène

No. CAS 7664-39-3

No. EINECS 231-634-8

Concentration >= 1 < 7 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 1	H310
Acute Tox. 2	H300
Acute Tox. 2	H330
Skin Corr. 1A	H314

fluorure d'ammonium

No. CAS 12125-01-8

No. EINECS 235-185-9

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H331

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Traitement de la peau et des muqueuses avec des antihistaminiques et des corticostéroïdes.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Surveillance médicale de 48 heures minimum.

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Acide fluorhydrique (HF); Ammoniac (NH₃)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > -15 < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas utiliser de récipient en verre. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Prévoir un sol résistant aux acides.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1D	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique
-------------------------------------	------	--

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

fluorure d'hydrogène

Liste	Arrêté royal...			
Valeur	1,5	mg/m ³	1,8	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2,5	mg/m ³	3	ppm(V)
Remarque: M				

fluorure d'hydrogène

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	1,5	mg/m ³	1,8	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2,5	mg/m ³	3	ppm(V)

Autres données

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant $\geq$ 0,65 mm

Temps de pénétration $>$ 480

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,4 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant $\geq$ 0,7 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide
Couleur brun clair
Odeur caractéristique

Point de fusion
Remarque non déterminé

Point de congélation
Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition
Remarque non déterminé

inflammabilité
évaluation Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion
Remarque Non applicable

Point d'éclair
Remarque Non applicable

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur	env.	1,5	
température		20	°C
Valeur		2	
Concentration/H ₂ O		5	%
température		20	°C
Valeur		3	
Concentration/H ₂ O		2	%
température		20	°C

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur	1,19		g/cm ³
température	20	°C	

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les lessives alcalines. Réagit au contact de différents métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Fluorure d'hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	50	à	300	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	84/449, B.1 CEE		

acide citrique

Espèces	rat		
DL50		11700	mg/kg

acide citrique

Espèces	souris		
DL50		5040	mg/kg

cumenesulphonic acid

Espèces	rat		
DL50	=	1410	mg/kg
Source	ECHA		

fluorure d'ammonium

Espèces	rat (mâle)		
DL50		148,5	mg/g
Source	ECHA		

bifluorure d'ammonium

Espèces	rat		
DL50		130	mg/kg
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	200	à	1000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	27	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)
ATE	2,5 mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

fluorure d'hydrogène

Espèces	rat		
CL 50	1300		ppm(V)
Durée d'exposition	30	min	
Source	ECHA		

fluorure d'ammonium

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
	1000	mg/m³
Source	ECHA	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
------------	----------

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

cumenesulphonic acid

Espèces	lapin		
Durée d'exposition	>= 4	h	
Période d'observation	7	Days	
évaluation	Corrosif		
méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		

fluorure d'hydrogène

Espèces	lapin		
Durée d'exposition	4	h	
Période d'observation	14	Days	
évaluation	Corrosif		
méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
------------	----------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

cumenesulphonic acid

Espèces	Oeil de lapin		
Durée d'exposition	30	s	
Période d'observation	14	Days	
évaluation	Corrosif		
Source	ECHA		

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces	guppy (<i>Poecilia reticulata</i>)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

acide citrique

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)			
CL 50	440	à	706	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

cumenesulphonic acid

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)			
CL 50	=	325		mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			
Source	ECHA			

bifluorure d'ammonium

Espèces	Salmo gairdneri			
CL 50	422			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces	Daphnia magna			
CE50	1	à	10	mg/l

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202

acide citrique

Espèces Daphnia magna
CE50 120 mg/l
Durée d'exposition 72 h

cumenesulphonic acid

Espèces Daphnia magna
CE50 = 100 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202
Source ECHA

bifluorure d'ammonium

Espèces Daphnia magna
CE50 10 à 49 mg/l
Source ECHA

Toxicité pour les algues (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces Scenedesmus subspicatus
CE50 1 à 10 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode OCDE 201

cumenesulphonic acid

Espèces Selenastrum capricornutum
CE50 73 mg/l
Durée d'exposition 72 h
méthode OCDE 201
Source ECHA

bifluorure d'ammonium

Espèces Skeletonema costatum
CE50 = 81 mg/l
Source ECHA

Toxicité pour les bactéries (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces Pseudomonas putida
CE 0 > 100 mg/l
méthode OCDE 209

cumenesulphonic acid

Espèces boue activée
CE 10 580 mg/l
Durée d'exposition 3 h
Source ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

agents de surface non ioniques

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

cumenesulphonic acid

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)
Source ECHA

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

La dégradabilité facile (Composants)

acide citrique

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 02	emballages en matières plastiques
---------------------	----------	-----------------------------------

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	-----------	--

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		1 Acides	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	2817	2817	2817
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DIFLUORURE ACIDE D'AMMONIUM EN SOLUTION	AMMONIUM HYDROGENDIFLUORIDE SOLUTION	AMMONIUM HYDROGENDIFLUORIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Le danger secondaire	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l	1 l	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	
Code IMDG «groupes de séparation»		2 Ammonium compounds	

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie H2 TOXICITÉ AIGUË 50 t 200 t

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

Autres ingrédients

parfums, amyl cinnamal

COV

COV (CE) 0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1	H314
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 3	H301

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, Catégorie 1
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

neodisher IS

Version: 2 / BE

remplace la version: 1 /
BE

Date de révision:
01.03.2023

Date d'impression
31.05.23

ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
VOC: Volatile Organic Compound
ISO: International Organization for Standardization
OEL: Occupational exposure limit
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
IMO: International Maritime Organization
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.